



Rennes, le 12 mai 2022,

12 mai : Journée internationale des maladies environnementales

ON NE DOIT PLUS ETRE MALADE A CAUSE DE L'ENVIRONNEMENT !

Tout le monde peut devenir hypersensible. Cette perte de tolérance aux produits chimiques et aux champs électromagnétiques (CEM), parfois brutale et imprévisible, peut conduire à des situations de handicap important. En France, le seul traitement proposé reste l'éviction. C'est tout le problème.

Au début du 20^{ème} siècle, des canaris sauvaient les mineurs de fond : en s'évanouissant dès les premières émanations de grisou, ils donnaient l'alerte quelques instants avant l'explosion mortelle ! Au 21^{ème} siècle, tels les canaris, les hypersensibles aux pollutions environnementales alertent leurs concitoyens sur la dégradation de notre environnement.

Comment devient-on hypersensible ? Il suffit parfois de quelques minutes d'exposition à des doses infimes de molécules chimiques (pesticides, additifs, conservateurs, perturbateurs endocriniens, produits chimiques et parfumés de toutes sortes tels que cosmétiques, lessives, détergents, désinfectants, solvants, gaz d'échappement, métaux, fumées, médicaments...) ou d'émissions de champs électromagnétiques (téléphonie sans fil, émetteurs de toute nature...).

Les conséquences ? Les hypersensibles déclenchent des symptômes tels que fatigue chronique, stress, insomnies, céphalées, acouphènes, difficultés de concentration et/ou de mémoire, troubles digestifs, allergies, asthme, douleurs articulaires et/ou musculaires... Les personnes atteintes des formes les plus sévères se trouvent souvent privées de leurs droits fondamentaux : formation, travail, soins, logement, vie sociale, déplacements, loisirs, etc.

Dans le cadre d'une exposition continue, le syndrome évolue vers des pathologies auto-immunes et/ou chroniques : cancers, diabète, Parkinson, SEP, fibromyalgie, rhumatismes inflammatoires, problèmes cardiovasculaires ...Le pronostic vital des patients est alors engagé puisqu'ils sont parfois contraints de fuir leur domicile et qu'aucun établissement de soins ne leur est accessible.

Quelle prise en charge actuellement ? Alors que l'Italie a prévu un consensus de prise en charge des malades environnementaux et que l'Espagne adapte des chambres « sans chimie et sans ondes » dans ses hôpitaux, la France reste figée sur ses positions. Elle rejette les requêtes formulées par Maître LAFFORGUE au nom des associations de malades pour les protéger et leur rendre au moins l'accès aux soins. Du statut de "confiné à vie", le risque est grand que les hypersensibles passent aujourd'hui à celui de réfugiés environnementaux, sans reconnaissance ni solutions.

Nous serons de plus en plus nombreux à être concernés. Compte tenu de l'omniprésence des pollutions incriminées et particulièrement depuis la crise sanitaire du Covid 19 (emploi généralisé de produits de désinfection) et le déploiement massif de la 5G sur l'ensemble du territoire, les malades ne peuvent plus se protéger.

Notre Collectif est de plus en plus sollicité sur cette question. Nous avons soutenu les salariés de la coopérative bretonne Triskalia, souffrant d'hypersensibilité aux produits chimiques multiples (MCS) suite à une intoxication par des pesticides. Aujourd'hui, des hypersensibles et électrosensibles rejoignent notre association. Cette journée internationale des maladies environnementales le 12 mai est l'occasion de leur témoigner notre soutien.

Le groupe de coordination du **Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest**

Tél : 06 73 19 56 07

www.facebook.com/victimepesticide.ouest/

<http://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/>

<https://www.youtube.com/channel/UCezXGq77eNHkrP3YvtFXTIQ>